

Communiqué de presse

Mardi 9 décembre 2025

Rapprochement entre l'Adami et la SCPP : la suite !

Après une phase d'études techniques, les Conseils d'administration de l'Adami et de la SCPP viennent d'approuver la création de l'outil commun de référencement de leurs données et de répartition des droits. Cet outil commun permettra aux deux sociétés d'avoir des règles de répartition différentes.

Une validation de l'Assemblée générale des associés de l'Adami est encore nécessaire afin de créer la société commune qui hébergera cet outil et de lancer les développements informatiques. Elle se réunira en juin prochain.

La création de cet outil était prévue par l'accord-cadre de coopération que les deux organismes de gestion collective ont signé en mai 2024.

Le développement de ce projet ambitieux s'étalera sur plusieurs années et devrait offrir à l'Adami et à la SCPP un référentiel unique de données et un outil commun pour réaliser la répartition des licences légales (copie privée et rémunération équitable) et des droits exclusifs aux artistes-interprètes et aux producteurs phonographiques.

L'investissement consenti par la SCPP et l'Adami est à la hauteur des avantages en termes d'innovation et de performance qu'offrira cet outil aux artistes-interprètes de la musique, de l'audiovisuel et du cinéma et aux producteurs membres de nos sociétés.

L'architecture ainsi développée figurera comme une des principales références au monde en matière de droits voisins.

Contacts presse

Adami
Benjamin Sauzay
bsauzay@adami.fr
07 86 95 55 94

SCPP
Anouchka Roggeman
anouchka.roggeman@scpp.fr
06 61 89 59 63

L'envoi de la présente communication donne lieu au traitement de vos données personnelles. Le responsable du traitement est l'Adami. Vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement et de portabilité de vos données personnelles, ainsi que de limitation ou d'opposition au traitement de celles-ci.

Pour l'exercice de vos droits, vous pouvez contacter le délégué à la protection des données personnelles de l'Adami via le formulaire de messagerie accessible à l'adresse suivante : [le formulaire de messagerie](#) du site de l'Adami (sélectionner « contacter le délégué à la protection des données (DPO) »), ou par courrier (14-16 rue Ballu 75311 Paris Cedex 09).

Si vous ne souhaitez plus recevoir d'emails de l'Adami, vous pouvez vous